

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération :
**Avenant 1 – Lot 2 Mobilier
funéraire – travaux
d'extension du cimetière.**

N°61/2023

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 06/06/2023

ID : 013-211300173-20230526-612023DEL-DE



Séance du VENDREDI 26 MAI 2023

Le vingt-six mai deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, MOMPEURT Bernard, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), MAFFEI Pascal (pouvoir donné à MOMPEURT Bernard).

Absents : FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Jérémie BECCIU

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 105/2022 du 10 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 2 Mobilier Funéraire du marché de travaux d'extension du cimetière à l'entreprise STRADAL – 30800 SAINT GILLES pour un montant de travaux de 80 201 € HT – 96 241,20 € T.T.C.

M. le Maire expose qu'il convient de prendre un avenant car à la demande des services de lutte contre les incendies, il est imposé une pente à 18% contre les 24% prévus initialement. Cette contrainte a nécessité un nouveau profil de la piste d'accès et du virage donnant accès à la plateforme haute. Ce nouveau profil a rendu impossible la mise en place de la grue de 130 T prévue. La solution est de mettre en place 2 grues : une de 60 T et une de 35 T, entraînant ainsi un surcoût.

Le montant de l'avenant s'élève à 11 992,15 € HT, soit 14 390,58 € T.T.C.

Le nouveau montant du marché public s'élèvera à 92 193,15 € HT soit 110 631,78 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – lot 2 Mobilier Funéraire avec l'entreprise STRADAL – 30800 SAINT GILLES, pour un montant de 11 992,15 € HT, soit 14 390,58 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :

Le Maire



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° ...01...¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Boulbon représentée par son maire Jérémie Becciu
5 place Victor Barberin
13150 BOULBON

B - Identification du titulaire du marché public

STRADAL (mandataire) 47 avenue des Genottes 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
Établissement : Stradal ZAC des Mourgues 30800 SAINT-GILLES
Mail : funeraire@stradal.fr - Tel : 04 66 29 41 90
Siret : 301 984 563

MACEDO Funéraire ZAE Le Rieu Impasse des Artisans d'Occitanie 30127 BELLEGARDE
sergio-macedo@hotmail.fr
Tél : 04 .66.37.95.74 - Port : 06.19.13.89.56
SIRET : 804 246 577 000 22

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux d'extension du cimetière communal
Lot 2 – Mobilier funéraire

- Date de la notification du marché public : ...06/12/2022...
- Durée d'exécution du marché public : ..8.....mois ou jours.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%...
 - Montant HT : ...80 201,00 €...
 - Montant TTC : ...96 241,20 €.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans la lutte contre les feux de forêts et afin de protéger le village de Boulbon, les demandes des services de lutte contre les incendies ont évolué. Le SDIS impose une pente à 18% contre les 24% prévus initialement. Cette contrainte a nécessité un nouveau profil de la piste d'accès et du virage donnant accès à la plateforme haute. Ce nouveau profil a rendu impossible la mise en place la grue de 130 T prévue. La solution est de mettre en place deux grues : 1 de 60T et 1 de 35T, entraînant ainsi un surcoût.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

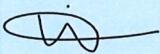
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20 %...
- Montant HT : ...11 992,15.€
- Montant TTC : ...14 390,58...€...
- % d'écart introduit par l'avenant : ...14,95 %...sur le HT

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : ...92 193,15.€..
- Montant TTC : ...110 631,78 €...

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Catherine MADEIRA Responsable Commercaile Funéraire Sud-Est	Saint Gilles	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)